

COCON (soins préCOces et COordonnés du Nouveau-né vulnérable) est un projet (expérimentation article 51) porté par 3 régions (Nouvelle Aquitaine, PACA, Occitanie) s'inscrivant dans la continuité du suivi des enfants vulnérables. L'expérimentation, d'une durée de 5 ans, concerne 13 000 enfants (dont près de 4000 enfants en PACA).

EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51

Un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits. Et ce, dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

- Expérimentation sur 5 ans maximum.
- Evaluation externe pilotée par la CNAM et la DRESS pour le ministère chargé de la santé.
- Financement par FISS* (art. 51) + Crédit d'amorçage FIR* (Agence Régionale de Santé)
- Objectif de l'expérimentation : tester des organisations et/ou des financements innovants pour transformer le système de santé.

*FISS : Fonds pour l'Innovation du Système de Santé

*FIR : Fond d'Intervention Régional

▶ MISSIONS ET OBJECTIFS

La mission principale du projet COCON est le suivi et la prise en charge précoce, pluri professionnelle et coordonnée de l'enfant vulnérable de 0 à 5 ans.

Garantir le même parcours de soins pour tous :

- la même qualité de prise en charge
- lever les freins d'inégalité territoriale
- lever les freins d'inégalité sociale

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- favoriser la solvabilité financière des soins et réduire le renoncement financier aux soins pour les familles
- valoriser financièrement les actes de soins des professionnels à la juste mesure de la complexité, de l'expertise et de la longueur des soins de ces enfants
- harmoniser le parcours pour permettre une prise en charge plus précoce et un meilleur diagnostic.
- améliorer le maillage territorial du suivi des nouveau-nés et enfants vulnérables et réduire le renoncement géographique aux soins pour les familles

▶ CRITÈRES D'INCLUSION

Critères HAS

- Prématurité, RCIU, pathologies néonatales significatives (malformations ; méningites ; hémorragies cérébrales...), exposition aux toxiques

2 groupes

- Haut risque et risque modéré

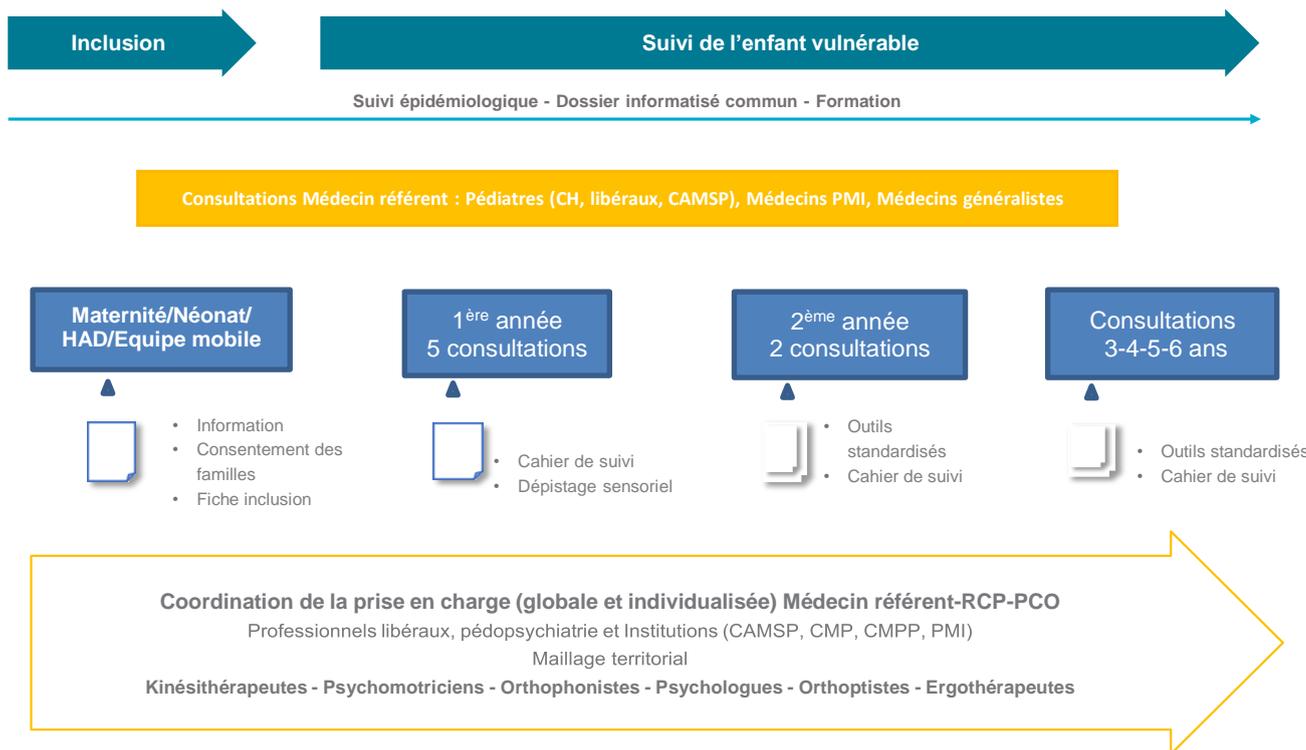
Critères d'exclusion

- Refus des parents
- Déménagement

▶ PRISE EN CHARGE

- **Forfait de suivi médical** : valorisation des consultations complexes
- **Forfait de soins précoces 0-24 mois** : kinésithérapie, psychomotricité, orthophonie, accompagnement psycho-affectif
- **Forfait de soins 2-5 ans** : psychomotricité, ergothérapie, orthophonie, orthoptie, kinésithérapie et accompagnement psycho-affectif
- **Bilan neuropsychologique à 5 ans** : évaluation à but épidémiologique. (cf Epipage 2)
- **Valorisation des RCP** : médecins et rééducateurs

► FRISE PARCOURS DE SOINS DE L'ENFANT VULNÉRABLE



► ARTICULATION AVEC LES PCO

- Cocon : suivi des enfants vulnérables à risque de TND par médecins experts (de 2^e recours). Formation spécifique au repérage des TND
- Forfait de prise en charge COCON dès signes précurseurs, déviation de la trajectoire ND
- Si signes TND (selon grille PCO) : orientation vers les PCO + poursuite suivi médical pédiatre référent + participation à la RCP

► DÉPLOIEMENT PROGRESSIF

- Début dans la ville de Marseille (13) et la partie Ouest du Var (83) puis déploiement progressif dans les autres départements (04, 05, 13, 84) dans le courant de l'année 2023 puis généralisation aux Alpes Maritimes (06) et Monaco à partir de septembre 2023 (voir tableau de déploiement des premières étapes) : PCO fonctionnelles (05, 06, 13, 83, 84), petits échantillons, expérimentation de la facturation par AZUREZO
- Formation des professionnels de santé à l'outil informatique : AZUREZO
- Formation des médecins aux nouveaux cahiers d'inclusion et de suivi

Tableau des premières étapes du déploiement qui se fera en 3 étapes du 15/09/2022 au 15/09/2023

	Département	Date de démarrage de l'expérimentation
1^{ère} étape	Marseille intra-muros (13) et partie ouest du Var (83)	15/09/2022
2^{ème} étape	04,05,13,84	A partir du 01/01/2023
3^{ème} étape	Alpes Maritimes (06), partie est du Var et Monaco	15/09/2023

Site Marseille : CH Edouard Toulouse – 118 Chemin de

Mimet – 13015 MARSEILLE

Mail : coconpaca@reseauuperinatmed.fr

Tel : 09 67 33 42 72

Site Nice : l'Archet 3

151 Route Saint Antoine de Ginestière

06200 NICE

Tel : 04 92 03 59 50

